



Instruction en cours pour homicide

Par **castorama**, le **28/08/2009** à **13:01**

Bonjour,

Mon fils ayant été victime d'un homicide est décédé il y a un an ; le meurtrier est en prison ; il avait des complices qui n'ont reconnu que d'être présents sur les lieux mais n'avoit pas participé ; l'instruction n'est pas terminée ; des témoins lui ont porté assistance et ont appelé les secours ; les personnes complices sont impliquées pour non assistance ; ma question : puis-je ayant eu connaissance d'une partie de l'instruction , contacter ces témoins pour les remercier ! ceci risque -t-il d'avoir des conséquences et de profiter à la partie adverse. merci

Par **Tisuisse**, le **28/08/2009** à **13:58**

Bonjour,

Je ne suis pas un spécialiste du droit pénal mais, à mon humble avis, ne faites rien tant qu'un jugement définitif n'a pas été prononcé. Si la défense venait à l'apprendre, elle pourrait se saisir de l'occasion pour vous accuser de subornation de témoins, même si c'est faux, et de faire relaxer le coupable.

Qu'en pense votre avocat ?

Par **castorama**, le **28/08/2009** à **17:43**

Je vous remercie pour votre réponse, c'est ce que d'autres personnes de ma famille m'ont conseillé de faire ! je n'en ai pas parlé à notre avocat ; qui n'est pas très réceptif à mes

questions tant que l'instruction n'est pas fini et qui m'a déjà dit lors de certaines suggestions : ce n'est pas à vous de mener l'enquête ! donc, je ne le sollicite que très peu, dans l'attente, bien que j'en ai fort envie, je m'abstiendrais de toute démarche envers les tiers dans cette affaire ; c'est plus prudent.